

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Règlement R-2020-294**

**Adoption du règlement R-2020-294 (Règlement concernant les limites de vitesse sur son territoire)**

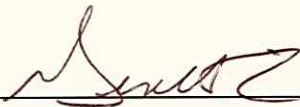
Avis est donné, que le règlement numéro R-2020-294 concernant les limites de vitesse sur son territoire, a été adopté le 16 septembre 2020 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 21 SEPTEMBRE 2020**

---

---

Je, Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidente de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 21 septembre 2020.



Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière